



CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Mardi 17 FÉVRIER 2026

20h00 – 21h20

Visioconférence

Membres présents :

OREGGIA Gérard (Président – Sporting Club Marseille)
DELFOUR Marie Laure (Secrétaire Générale – Mistral Triath Club Orange)
GIANNINI Véronique (Vice-Présidente – Stade Laurentin Triathlon)
AGOSTINELLI Erik (Membre - Sud Raid Triathlon Sport Nature)
OREGGIA Isabelle (Membre – Sporting Club Marseille)
PETRICOLA Damien (Membre – Hyères Triathlon)
QUILL MEHDI (Membre – Toulon Var Triathlon)

Membres excusés :

PELLISSIER Hervé (Vice-Président – Sardines Triathlon)
BILLAL Adeline (Membre – Digne Les Bains Triathlon)
CARILLO Maxime (Membre – Marignane Triathlon)
LEFEBVRE Nathalie (Membre – Embrun Triathlon Club)
PIERRETON Emeric (Membre – Sardines Triathlon)
SARNETTE Amélie (Membre - Cavaillon Triathlon Club)

Invités :

DESSE Anaïs (Chargée de développement – LIGUE)
PALACIO Chloé (Chargée administrative et vie sportive - LIGUE)
PAOLI Vincent (Directeur Général – LIGUE)
SAORIN Arnaud (Conseiller Technique de Ligue – LIGUE)

Avec la présence de sept membres sur treize, le quorum est déclaré atteint, permettant ainsi la tenue valide du CA.

Gérard OREGGIA, président de la LIGUE, ouvre officiellement la séance. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

1. **Retour sur la 1ère rencontre régionale des clubs et organisateurs du 7 février 2026**
2. **Étude de la demande d'exonération des pénalités arbitrages 2025 - Sprinter Club Arlesien / AS Triathlon Gendarmerie**
3. **Retour sur l'audit financier et comptable de la ligue et présentation pour validation du plan de remédiation**
4. **Dispositif d'aide aux organisations à forte participation**
5. **Questions diverses**

1. Retour sur la 1ère rencontre régionale des clubs et organisateurs du 7 février 2026

Gérard OREGGIA dresse un bilan de la 1ère rencontre régionale des clubs et des organisateurs. Il souligne notamment un point d'amélioration concernant le temps d'attente entre la fin du programme

et le début de l'apéritif. Un décalage de 25 minutes a été constaté, ce qui a conduit plusieurs participants à quitter les lieux avant le moment convivial. Initialement, la fin des interventions était prévue à 18h40 pour un la fin de l'installation de l'apéritif à 18h30. Finalement, la réunion s'est achevée à 18h05.

Par ailleurs, il propose que, lors des prochaines réunions, les collations sucrées lors de l'apéritif soient supprimées, la quasi-totalité n'ayant pas été consommée et ayant entraîné un gaspillage important.

Vincent PAOLI présente ensuite les retours issus du questionnaire de satisfaction transmis aux participants. Sur 82 participants, 35 ont répondu à l'enquête. Les résultats sont très positifs : la grande majorité des répondants se déclare satisfaite de l'après-midi, du programme proposé ainsi que de l'organisation logistique mise en place.

Mehdi QUILL suggère, pour les prochaines éditions, d'augmenter le temps consacré aux échanges entre participants. Il propose que ces temps d'interaction soient intégrés davantage lors des pauses-café, plutôt qu'en fin de réunion, afin de favoriser des discussions plus spontanées et constructives.

Enfin, les membres du Conseil d'administration évoquent deux pistes d'évolution pour 2027 :

- Coupler cette rencontre avec l'Assemblée Générale 2026, en organisant la rencontre en matinée ;
- Ou maintenir un événement indépendant, structuré autour de tables rondes thématiques le matin, suivies l'après-midi de restitutions et d'informations descendantes.

Ces différentes propositions feront l'objet d'une réflexion afin d'optimiser l'organisation et l'efficacité des prochaines éditions.

2. Étude de la demande d'exonération des pénalités arbitrages 2025 - Sprinter Club Arlesien / AS Triathlon Gendarmerie

La demande formulée par Sprinter Club Arlesien a été soumise à l'examen du conseil d'administration

"Pourriez-vous s'il vous plaît, considérer la possibilité de réduire le montant de ces pénalités puisque d'une part, Emile ENCINAR, même n'ayant pas effectué son quota, a néanmoins arbitré deux triathlons, sa remise à niveau ayant été prise en charge par le club qui a montré son engagement à cette occasion, et d'autre part, le club est juste au seuil des deux arbitres requis et nos ressources financières (adhésions) sont donc elles aussi juste à ce niveau de seuil.

Espérant, Madame, que vous, et la Ligue que vous représentez, saurez entendre combien le montant de cette pénalité peut mettre en difficulté le budget compliqué de clubs de notre échelle, nous espérons que vous pourrez en réduire le montant, vues les circonstances. Je mets en suspens le règlement de cette facture dans l'attente de votre réponse."

Précision apportée par Chloé PALACIO : *"ils devaient fournir 2 arbitres pour la saison 2025. Ils ne nous en ont fourni qu'un : ENCINAR Emile qui n'a effectué que deux arbitrages. Il n'a donc pas validé son quota pour la saison 2025. Ils sont donc redevables de 300€ de pénalité d'arbitrage."*

Le CA décide de reporter à sa décision concernant cette demande.

Il apportera une réponse officielle une fois que le club Sprinter Club Arlésien aura transmis l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier, à savoir :

- son dernier bilan comptable,
- son dernier compte de résultat,
- ainsi que le procès-verbal de sa dernière assemblée générale.

Ces éléments permettront au CA d'examiner la situation du club de manière complète et objective, et de statuer en toute connaissance de cause.

La demande formulée par AS Triathlon Gendarmerie a été soumise à l'examen du conseil d'administration

"Bonjour,

Suite à notre échange téléphonique, je me permets de vous adresser une demande de dérogation pour la raison suivante. Nous pensions que l'obligation réglementaire portait sur la réalisation de six arbitrages au total. Dans ce cadre, notre arbitre, Laurent Mondet, a assuré huit arbitrages. Or, vous m'indiquez que le règlement prévoit six arbitrages effectués par deux arbitres distincts. Cette interprétation du règlement n'avait pas été comprise de notre part. Cette méconnaissance explique la situation actuelle, raison pour laquelle nous sollicitons une dérogation concernant la pénalité appliquée.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à notre demande."

Mehdi QUILL précise que l'ensemble des règles relatives au fonctionnement de l'arbitrage régional est envoyé à l'ensemble des arbitres et des clubs en début de saison.

Le vote relatif à cette décision s'est déroulé comme suit :

- Pour l'exonération : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Contre l'exonération : 7 voix

Ainsi, la demande d'exonération a été rejetée à l'unanimité. Gérard OREGGIA demande à ce que le président de la ligue Île de France de Triathlon soit en copie du mail envoyé.

3. Retour sur l'audit financier et comptable de la ligue et présentation pour validation du plan de remédiation

Gérard OREGGIA fait un retour sur l'audit financier et comptable de la ligue. Il évoque les principaux constats issus de l'audit, ainsi que les mesures engagées pour y répondre.

L'ensemble des éléments seront abordés lors de l'Assemblée Générale programmée le jeudi 26 mars 2026, afin d'assurer une information complète et partagée de l'ensemble des acteurs.

Vincent PAOLI, conscient de l'importance de certains points soulevés et des responsabilités qui en découlent, avec l'objectif d'un retour à une situation financière, comptable et administrative saine, conforme aux exigences de la Fédération Française de Triathlon, présente le plan de remédiation qui sera envoyé à l'ensemble des structures d'ici la fin du mois de février.

Il évoque que bien avant la réception du rapport, un travail approfondi d'analyse a été engagé sur les procédures internes de gestion. Cette démarche s'inscrit dans une volonté claire de transparence, de coopération et de sécurisation durable du fonctionnement de la Ligue, dans l'intérêt des clubs affiliés, des licenciés et du développement du triathlon en région Provence – Alpes – Côte d'Azur.

Le vote relatif à la validation du plan de remédiation s'est déroulé comme suit :

- Pour le plan de remédiation : 7 voix
- Abstention : 0 voix
- Contre le plan de remédiation : 0 voix

Concernant la justification des flux, conformément aux demandes formulées dans le cadre du suivi des opérations comptables, Vincent PAOLI a adressé, dès le début de la semaine 5, une sollicitation écrite à l'ensemble des émetteurs concernés afin d'obtenir les factures et pièces justificatives manquantes relatives aux flux financiers identifiés, à partir du tableau de bord de suivi et des relevés bancaires, comme non justifiés ou insuffisamment documentés.

À ce jour, très peu de réponses ont été reçues en retour. Afin de finaliser cette phase de collecte documentaire, une ultime relance écrite sera adressée le lundi 23 février 2026. La date limite impérative de transmission des justificatifs est fixée au jeudi 26 février 2026 à 14h00.

En l'absence de production de pièces justificatives probantes — notamment en cas d'impossibilité d'obtenir une facture conforme ou de défaut de réponse des émetteurs concernés — les éléments disponibles seront transmis au CA de la LIGUE.

Le CA procédera à l'examen des flux concernés le mardi 3 mars 2026 à 20h00 (réunion du CA) et statuera sur les suites à donner. Le cas échéant, il validera une note explicative circonstanciée précisant la nature de la dépense, son contexte, les diligences accomplies pour obtenir les justificatifs et les éléments permettant d'en assurer la traçabilité et la régularité.

Cette note, signée par le Président et formellement approuvée par le CA, aura pour objet d'encadrer et de formaliser les dépenses concernées dans un souci de transparence et de conformité comptable.

4. Dispositif d'aide aux organisations à forte participation

Gérard OREGGIA présente [le dispositif à l'ensemble des membres du CA](#)

Après échanges et discussions, le vote relatif à la résolution suivante s'est déroulé comme suit :
“Dans la continuité de la validation de ce dispositif par la FFTRI (décision du CA du 15 décembre 2025), mise en place du dispositif d'aide aux organisations à forte participation, à compter du 1er janvier 2026, conformément à la résolution transmise par la FFTRI et présentée sans modification.”

- Pour le dispositif : 6 voix
- Abstention : 1 voix
- Contre le dispositif : 0 voix

Gérard Oreggia interrogera la FFTRI afin de connaître précisément la durée de validité de ce dispositif, ainsi que les éventuelles conditions de reconduction ou de modification qui pourraient s'y appliquer.

5. Questions diverses

Gérard Oreggia prend acte du courriel reçu le 13 février 2026 de la part de Mireille RUELLE, par lequel elle l'informe de sa démission de ses fonctions de trésorière générale. Cette décision entraîne de facto la cessation de son mandat au sein du CA de la LIGUE.

À la suite du courriel reçu le 15 février 2026 de la part du Comité départemental des Alpes-Maritimes de Triathlon, sollicitant des informations complémentaires relatives à l'audit financier et comptable de la LIGUE, les membres du CA ont examiné la demande.

Après échanges, il a été décidé qu'une réponse officielle sera adressée au Comité départemental afin de l'informer que l'ensemble des éléments demandés sera présenté et détaillé lors de la prochaine Assemblée Générale de la LIGUE.

Cette décision s'inscrit dans un souci de transparence et d'équité, afin que toutes les structures affiliées disposent du même niveau d'information au même moment, et que les échanges puissent se tenir dans un cadre formel et collectif.

La réunion est levée à 21h30. Le prochain conseil d'administration est fixé au cours du mois de mars (mardi 3 mars 2026 à 20h00 – visioconférence). Le présent procès-verbal est dressé et envoyé à l'ensemble des membres et des structures affiliées.

Gérard OREGGIA – Président

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with a loop at the end and several vertical strokes intersecting it.

Marie-Laure DELFOUR – Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a series of loops and a final upward stroke.